

Véronique DAHAN



Associée – Propriété Intellectuelle

Pratiques : Propriété Intellectuelle & Droit des marques

Secteurs : Luxe, Marketing, Sport et Médias

Véronique intervient en conseil et en contentieux pour des clients français et internationaux sur des questions commerciales et de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur, logiciels, dessins et modèles, saisies douanières, etc.), en France et à l'international, dans tous les secteurs.

Elle a également une expertise particulière dans la rédaction et la négociation de tous les contrats relatifs à la propriété intellectuelle et au marketing digital.

Véronique est inscrite au Barreau de Paris depuis 2004. Elle est titulaire d'un DESS de droit de la propriété industrielle (Université Paris II - Panthéon-Assas, 2000) et d'un LLM en droit de la propriété intellectuelle (London University - Queen Mary College, 2002).

Avant de rejoindre J&A, Véronique Dahan a exercé au sein du cabinet August Debouzy.

Elle intervient régulièrement lors de conférences et publie dans de nombreux médias juridiques et économiques.



Luxury Good
TIER 1



Copyright & Trade
marks and designs
TIER 3



Droit de la distribution &
Propriété Industrielle
FORTE NOTORIETE

Expertise

- Intervention auprès la société Henri 8 sur des questions de violation de propriété intellectuelle.
- Intervention en qualité de conseil de la société Decision Brain ; revue de leurs CGV et contrats de licence au regard du droit français.
- Intervention en qualité de conseil de la société L'Artisan Parfumeur ; analyse des risques afférents au développement et à la commercialisation d'une boule de diffuseur parfum.
- Conseil de TKH France dans la réponse à une mise en demeure reçue par la société concurrente OMERIN
- Rédaction d'une mise en demeure pour Parfum Christian Dior, à destination de La Prairie. Véronique Dahan est actuellement détachée chez PCD afin d'assister l'équipe juridique en charge de la propriété intellectuelle.
- Dossier concernant un projet de collaboration entre les ayants droit d'un célèbre designer et Yves Saint Laurent, qui souhaite rééditer certains designs et les exposer, commercialiser.
- Conseil de la société Petrus, détentrice d'un fonds de commerce de restaurant dans un litige l'opposant à une société d'exploitation vitivinicole.
- Conseil de Campos, créateur espagnol assigné en contrefaçon de droits d'auteur.
- Conseil de Accuracy dans le cadre de sa mission de mandataire, qui lui a été confiée par l'Autorité de la concurrence pour le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par Google.
- Conseil du Groupe Baron suite aux saisies, pour violation alléguée des droits d'auteur de Dassault, sur ses solutions logicielles. Conseils dans la négociation avec Dassault Systèmes, et à contester les actions en contrefaçon.
- Conseil de Chanel dans plusieurs actions stratégiques d'opposition et de déchéance de marques devant les Cours d'appel de Paris et d'Aix-en-Provence. Nous avons notamment obtenu la première décision d'appel contre une décision du Directeur de l'INPI statuant sur une demande de déchéance de marque.
- Nous conseillons la société automobile de renommée mondiale Peugeot dans le cadre d'une contrefaçon de droits d'auteur initiée par la SDRM, une filiale de la SACEM.
- Depuis 2021, conseil de LANSAY dans la gestion de l'ensemble de ses marques et noms de domaine.
- Conseil de DJULA sur tous les aspects liés à la protection et à la stratégie de ses actifs.
- Conseil de Rubeus Milano, une marque italienne de mode de luxe, dans un litige devant la Cour de justice de Paris contre une société basée à Paris appelée Ateliers Dinand.